

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU  
14 NOVEMBRE 2019**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille dix-neuf le jeudi quatorze novembre à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 8 novembre 2019, par le Président, s'est réuni au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, Salle Gérard Vandembroucke, 1er étage, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.*

**Etaient présents :**

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, Mme Julie LENFANT (à partir de la délibération « *Avenant à la convention entre Limoges Métropole et la ville de Limoges relative à la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques sur le site du lac d'Uzurat* »), Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Jean-Louis NOUHAUD donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN

M. Bernard THALAMY donne pouvoirs à M. Jacques ROUX

**Absents :**

M. Gilles BEGOUT, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Jacques MIGOZZI, M. Vincent LEONIE, Mme Julie LENFANT (jusqu'à la délibération « *accord-cadre afférent aux travaux de renforcement de chaussée par projection de granulats à l'émulsion de bitume – Modification de la délibération n°4.1 du 15 novembre 2018* »)

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Garantie d'emprunt pour le logement social

---

Limoges Habitat a sollicité la Communauté urbaine pour obtenir sa garantie sur :

- un prêt de 636 930 € contracté auprès de la Banque Postale pour financer la réhabilitation de 540 logements situés rues Léon Blum et Charles Bach à Limoges pour l'opération « cité du Sablard »
- un prêt de 464 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la réhabilitation de 78 logements situés Avenue de Suffren à Landouge, commune de Limoges pour l'opération « Résidence Suffren 1 »
- un prêt de 4 136 998 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la construction de 37 logements situés rue de l'Astrolabe à Landouge, commune de Limoges pour l'opération « Résidence Les Frégates »

SCALIS a sollicité la Communauté urbaine pour obtenir sa garantie sur :

- deux prêts d'un montant total de 4 908 357 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la construction de 46 logements situés rue Simone de Beauvoir à Feytiat pour l'opération « les Hauts de Feytiat »

L'ODHAC 87 a sollicité la Communauté urbaine pour obtenir sa garantie sur :

- un prêt de 2 048 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts destiné à financer la construction de 16 logements situés rue du Gué du marchand à Rilhac-Rancon pour l'opération « Florence Arthaud 2 »

- un prêt de 1 426 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts destiné à financer la construction de 16 logements situés rue Bernard de Ventadour à Rilhac-Rancon.

Les communes d'implantation de ces logements devant apporter leur garantie à hauteur de 50 %, Limoges Métropole pourrait également garantir ces prêts à même hauteur.

Le bureau communautaire décide de réserver une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie à hauteur de 50 % pour ces prêts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Opération concédée à la Société d'Équipement du Limousin Parc d'Ester - Compte rendu  
financier de l'année 2018

---

Conformément aux dispositions de la convention publique d'aménagement du Parc d'Ester, la Société d'Équipement du Limousin concessionnaire, doit soumettre à l'examen de Limoges Métropole, le compte rendu financier du Parc d'Ester.

Le bureau communautaire approuve ce dernier, pour l'année 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas participé au vote :  
M. Pierre COINAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Parc d'activités du Petit Bonnefont - Cession d'une parcelle de terrain à la société ARG Menuiserie ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

---

Le bureau communautaire accepte la candidature de la société ARG Menuiserie, ou toute autre personne s'y substituant, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 5 500 m<sup>2</sup>, située sur le parc d'activités du Petit Bonnefont à Saint Just le Martel, moyennant la somme de 46 750 € HT.

Afin de diversifier son activité, cette entreprise souhaite y implanter un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> destiné à de la location de matériels de travaux publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Terre de Liens Limousin  
pour l'accompagnement à la création d'une ferme Terre de liens 2019

---

En adéquation avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT), la communauté urbaine souhaite soutenir le projet de création d'une ferme Terre de liens, sur son territoire, par l'association Terre de liens Limousin.

Le coût global pour mener à bien ce projet étant de 4 000 €, elle a sollicité Limoges Métropole, pour une aide financière à hauteur de 1 500 €.

Le bureau communautaire approuve le partenariat avec l'association Terre de liens Limousin, le versement d'une subvention de 1 500 € et autorise le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Accords-cadres afférents à la réalisation de revêtements en enrobés coulés à froid –  
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Afin de réaliser une maintenance raisonnée en Enrobés Coulés à Froid (ECF) de certaines voiries et garantir ainsi leur pérennité, le bureau communautaire autorise le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ce type de revêtement.

Ce marché sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, serait conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 500 000 € HT et pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Accords-cadres afférents aux travaux de renforcement de chaussée par projection de granulats à l'émulsion de bitume – Modification de la délibération n° 4.1 du 15 novembre 2018

---

Le bureau communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°4.1 du 15 novembre 2018 concernant le lancement d'une consultation pour un marché de travaux de renforcement de chaussée par projection de granulats à l'émulsion de bitume.

En effet, le nouveau Code de la Commande Publique (CCP) étant entré en vigueur avant le lancement effectif du marché, il est nécessaire de modifier les références juridiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Avenant à la convention entre Limoges Métropole et la Ville de Limoges relative à la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques sur le site du lac d'Uzurat

---

Des surcoûts étant survenus dans le cadre des travaux de mise en dérivation du lac d'Uzurat dont Limoges Métropole assure la maîtrise d'ouvrage, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'aménagement hydraulique du lac d'Uzurat avec la ville de Limoges, propriétaire du site.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer cet avenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

---

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Renouvellement de conventions d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

---

Le bureau communautaire approuve la reconduction des partenariats entre la CDC Habitat, Limoges Habitat, l'ODHAC 87, NOALIS, SCALIS et Limoges Métropole pour tout projet nécessitant la mise en œuvre de la clause sociale et autorise le Président à signer les nouvelles conventions de partenariat afférentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Participations financières à la réalisation de logements sociaux

---

Conformément au règlement d'interventions financières en vigueur, Limoges Métropole a la possibilité de participer financièrement aux opérations de création de logements sociaux sur son territoire.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer une convention de financement avec :

– NOALIS pour la construction :

- de 2 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) situés Allée de la Rue Haute sur la commune de Panazol, pour un montant de 6 000 €,
- de 6 logements en VEFA situés rue de Ventadour sur la commune de Rilhac-Rancon, pour un montant de 22 000 €,
- de 15 logements en VEFA situés 15 rue du Crucifix sur la commune de Limoges, pour un montant de 57 000 €.

– SCALIS pour la construction :

- de 23 logements situés Chemin de l'Académie sur la commune de Panazol pour un montant de 85 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Acquisition immobilière de parcelles de terrain situées à Verneuil-sur-Vienne - lotissement  
"Les Fonts"

---

Afin de réaliser un réseau de collecte des eaux usées sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, le bureau communautaire autorise Limoges Métropole, à acquérir, à l'euro symbolique,

- deux parcelles de terrain, d'une contenance respective de 1537 m<sup>2</sup> et 310 m<sup>2</sup>, situées au lieudit « les Fonts » commune de Verneuil-sur-Vienne, appartenant à six propriétaires différents formant les droits indivis, en pleine propriété

et

- deux parcelles de terrain, d'une contenance respective de 910 m<sup>2</sup> et 786 m<sup>2</sup>, situées au lieudit « les Fonts » commune de Verneuil-sur-Vienne, appartenant en indivision à cinq propriétaires, en pleine propriété.

Le bureau communautaire décide de classer dans le domaine public communautaire l'ensemble de ces parcelles formant la voirie du lotissement « les Fonts ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) - Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain à Limoges lieudit "Les Tuileries", propriété de la Ville de Limoges

---

Afin d'envisager la création d'un aménagement cyclable dans l'objectif de relier la commune de Rilhac-Rancon à la zone d'activités de la Grande Pièce à Limoges, dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC), le bureau communautaire autorise la communauté urbaine à acquérir, à titre gratuit, une emprise de terrain de 44 m<sup>2</sup> environ, à détacher de la parcelle de terrain, située à Limoges lieudit « Les Tuileries », appartenant à la Ville de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire, commune de Verneuil-sur-Vienne, "lieudit" les Betouilles, propriété de la SAS JULIMAR

---

Afin d'implanter une canalisation dans le cadre de la création d'un réseau de collecte des eaux usées pour le village des Fonts situé sur la commune de Verneuil-sur-Vienne, le bureau communautaire autorise au profit de Limoges Métropole, la constitution à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc sur une zone de 105 m<sup>2</sup> environ sur partie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 92 142 m<sup>2</sup>, située à Verneuil-sur-Vienne, lieudit « les Betouilles », appartenant à la SAS Julimar, et d'un droit d'occupation temporaire pendant toute la durée des travaux sur une zone d'une superficie de 350 m<sup>2</sup> environ.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Constitution d'un droit de passage pour deux canalisations souterraines au profit d'ENEDIS,  
15 rue Sony Labou Tansi, parc d'activités de la Grande Pièce, commune de Limoges

---

Le bureau communautaire autorise au profit de la société ENEDIS, la constitution, moyennant une indemnité de 20 €, d'un droit de passage perpétuel en tréfonds, pour la pose de deux canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires, sur une bande d'un mètre de large et sur une longueur totale de 20 mètres, sur une parcelle de terrain d'une superficie de 5104 m<sup>2</sup> située à Limoges, propriété de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Création d'aires de retournement - Acquisitions de parcelles de terrain

---

Afin de créer des aires de retournement pour les camions de collecte des ordures ménagères dans le cadre de travaux de voirie sur les communes de Condat-sur-Vienne et Saint-Gence, le bureau communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir :

sur la commune de Condat-sur Vienne :

- partie d'une parcelle de terrain d'une surface de 175 m<sup>2</sup> environ, située Résidence Saint-Martin, appartenant à l'Office Public de l'Habitat 87, à l'euro symbolique,

sur la commune de Saint- Gence :

- partie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 85 m<sup>2</sup> environ, située Passage la Croix des Charriers, appartenant à M. COLLIN, moyennant le prix global et forfaitaire de 850 €,
- partie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 13,50 m<sup>2</sup>, située Passage la Croix des Charriers, appartenant à aux époux BACCOUNNAUD, moyennant le prix global et forfaitaire de 135 €,
- partie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> environ, à détacher d'une parcelle située lieudit « les Termes », appartenant à aux consorts CRUVEILHER, moyennant le prix global et forfaitaire de 250 €,
- partie d'une parcelle de terrain d'une superficie de 90 m<sup>2</sup>, située lieudit « les Termes », appartenant aux époux CHASAUD, moyennant le prix global et forfaitaire de 900 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2019

---

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'association Europa pour la participation au colloque Europa 2019 consacré aux politiques agricoles en Europe

---

L'association EUROPA, organisation internationale non-gouvernementale basée à Limoges, organise le 29 novembre prochain, à Limoges, son colloque annuel sur la thématique « Les politiques agricoles et de développement rural en Europe : Pour une agriculture au service de l'attractivité des territoires ? ».

Limoges Métropole, engagée depuis 2017, dans un Projet Alimentaire Territorial labellisé par l'Etat le 22 mai 2019, a été sollicitée pour soutenir ce colloque et y apporte son expertise technique.

Un stand dédié au projet alimentaire territorial et aux actions menées par l'EPCI, serait mis en place dans le « village partenaires ».

Aussi, dans le cadre de cette participation, le bureau communautaire autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association EUROPA et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE